

Le saviez-vous ?



- **Financer en HSE un enseignement**, c'est prendre le risque qu'il ne soit pas assuré pour les élèves, puisque nul n'est tenu de faire des HSE, qui d'ailleurs ne figurent pas dans la Ventilation de Service. Les HSE ne peuvent financer que des interventions ponctuelles, et non des enseignements réguliers !
- La traditionnelle réunion mensuelle d'information syndicale (RMIS), communément appelée « **heure d'information syndicale** » (HIS), peut en fait durer jusque... 3 heures ! Mais à deux conditions impératives. La première est connue : la réunion doit être posée par écrit une semaine à l'avance par une organisation représentative comme le Snes-FSU. La seconde l'est moins : le regroupement des heures (2 ou 3 maximum) ne peut amener un agent à participer à plus de 3 heures de RMIS par trimestre, le trimestre étant entendu comme une période de 3 mois filant, et non comme une période au sens du calendrier pédagogique de l'Éducation Nationale. Nous vous conseillons toutefois de contacter la section académique pour organiser un regroupement d'heures syndicales dans les règles. ■